



En complément de la "Garantie 3 ans", LG vous offre encore plus de sérénité avec la garantie ANTI-CASSE.

Offre valable sur tous nos moniteurs informatiques. Pour une durée de 1 an.



Pour tout achat d'un moniteur de marque LG à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, profitez d'une extension du champ d'application de la garantie produit avec notre assurance anti-casse.

- Votre moniteur est fêlé ?
- Votre moniteur s'est décroché du mur et s'est cassé ?
- Un coup de foudre a grillé votre moniteur ?

Toute destruction accidentelle nuisant au bon fonctionnement de votre moniteur LG garanti est désormais couverte pendant 1 an. Soyez zen...



## Découvrez la garantie LG complémentaire ANTI-CASSE !

Pour bénéficier gratuitement de cette offre, en cas de sinistre, il vous suffit de respecter la procédure suivante :

1/ Prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour limiter l'importance du sinistre et sauvegarder le moniteur informatique LG garanti.

2/ N'engager aucune réparation sans l'accord écrit du gestionnaire de sinistres.

3/ Contacter le gestionnaire de sinistres au :

➤ **N° magique Vert 32 20 dites LG** puis choix n°7  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

4/ Rassembler les pièces justificatives suivantes :

- L'originale de la facture d'achat sur laquelle figure la date d'achat et le modèle de l'appareil garanti,
- Une déclaration sur l'honneur précisant les circonstances précises du sinistre, les références de l'appareil garanti (type d'appareil, modèle, numéro de série) ainsi que les coordonnées complètes du propriétaire du matériel,
- Une photocopie de votre pièce d'identité.

5/ Envoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie dans les 5 jours ouvrés suivants le sinistre (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : SES, Service Assurance LG Electronics, BP 50060 13742 Vitrolles.

6/ Le gestionnaire de sinistre valide vos droits et vous donne une réponse sur votre prise en charge assurance dans les meilleurs délais.

\*Conformément aux dispositions de la notice d'information d'assurance consultable sur le site internet [www.lge.com/fr](http://www.lge.com/fr). Offre valable pour tout achat de matériel neuf effectué en France et dans les DOM-TOM durant la période d'effectivité du contrat. Offre réservée à toute personne particulière, résidant en France et dans les DOM-TOM, et limitée à un seul sinistre par appareil garanti pendant la période de garantie (12 mois) et limitée à une seule demande par foyer (même nom, même adresse). Une copie de ce bulletin ainsi que les mentions complètes de l'opération peuvent être téléchargées et imprimées sur le site Internet [www.lge.com/fr](http://www.lge.com/fr). Toute demande incomplète ou ne respectant pas les conditions énoncées ci-dessus (cf points 1, 2, 3, 4 ou 5) ne pourra être satisfaite. Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : Service Client LG Electronics France - Paris Nord II - 117 avenue des nations, BP 59372 Villepinte - 95942 Roissy CDG Cedex.